

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UN LIBRARY

NOV 12 1979



Distr.  
GENERALE  
A/34/662  
8 novembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
Points 116 et 98 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR LE RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DU PRINCIPE DU  
NON-RECOURS A LA FORCE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution recommandé par  
la Sixième Commission (A/34/642, par. 10)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ali Ben-Said KHAMIS (Algérie)

1. A sa 39ème séance, le 7 novembre 1979, la Cinquième Commission a, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/34/20) sur les incidences administratives et financières du projet de résolution recommandé par la Sixième Commission (A/34/642, par. 10). Le Secrétaire général y indiquait que les incidences financières du projet de résolution s'élèveraient à 440 000 dollars pour les services de conférence et que cette somme serait inscrite dans l'état récapitulatif des dépenses au titre des services de conférence qui serait présenté à l'Assemblée vers la fin de sa présente session.

2. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué dans une déclaration orale que le Comité était d'accord avec le Secrétaire général quant à ces prévisions.

3. Le compte rendu pertinent (A/C.5/34/SR.39) indique les observations formulées par les délégations pendant le débat de la Cinquième Commission sur ce point de l'ordre du jour.

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

4. La Cinquième Commission a décidé, par 71 voix contre 3, avec 17 abstentions, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution

recommandé par la Sixième Commission (A/34/642, par. 10), les dépenses relatives aux services de conférence ne dépasseraient pas 440 000 dollars au titre des chapitres 28 et 29 du budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981. Ces coûts seraient examinés dans l'état récapitulatif des dépenses au titre des services de conférence pour 1980, qui doit être présenté à l'Assemblée vers la fin de la présente session.

-----